

RAPPORT N° 00/8-15
au Conseil Municipal

OBJET

ZAC DE BOIS-ROUGE
CRAC 1999

Le dossier de réalisation de la ZAC de Bois-Rouge a été approuvé par Délibération du Conseil Municipal du 20 novembre 1993.

Le programme de l'opération se décrit comme suit :

- 31 lots libres livrés,
- 165 LLS collectifs livrés,
- 140 m² de commerces livrés,
- une réserve foncière pour équipements.

La SEMADER nous présente le Compte Rendu Annuel au Concédant 1999 comprenant le bilan financier arrêté au 1 er janvier 2000.

Il prévoit la réalisation d'un lotissement de 8 parcelles privées et l'aménagement d'espaces verts en lien avec un boulodrome.

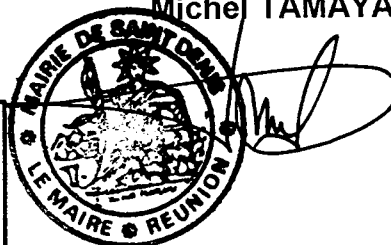
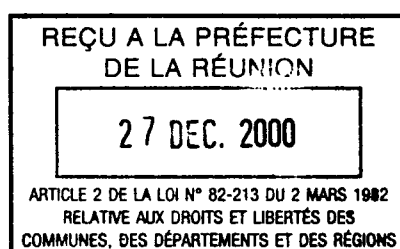
Le bilan s'établit à 12 811 000 F TTC dont 600 000 F TTC de participation financière sont déjà versés.

Aucune participation financière supplémentaire n'est à prévoir pour la continuation de l'opération.

Je vous demande d'approuver le CRAC 1999 de la ZAC de Bois-Rouge.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 00/8-15
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 14 décembre 2000

OBJET

ZAC DE BOIS-ROUGE
CRAC 1999

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 00/8-15 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Alain ARMAND, 1^{er} Adjoint, présenté au nom des Commissions Aménagement et Entreprise Municipale / Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE
(5 votes contre - dont 1 par procuration)

Approuve de Compte Rendu Annuel au concédant 1999 de la ZAC Bois-Rouge.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis le **21 DEC. 2000**

LE MAIRE
Michel TAMAYA

